



Mithra publie l'invitation à son assemblée générale spéciale et extraordinaire des détenteurs de titres

Liège, Belgique, 29 septembre – 7:00 CEST – Mithra (Euronext Brussels: MITRA), une société dédiée à la santé féminine annonce aujourd'hui son invitation à l'assemblée générale spéciale et extraordinaire des détenteurs de titres, qui se tiendra le **Lundi 30 Octobre à 14:00 (CEST)**.

L'avis de convocation pour l'assemblée générale extraordinaire reprenant les formalités de participation est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse investors.mithra.com.

Conditions d'admission

Tel que visé dans la convocation diffusée par voie de presse, le droit de participer à l'assemblée générale extraordinaire et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire, le **16 Octobre 2023 à minuit (CEST)** (la "**Date d'Enregistrement**"), soit par leur inscription dans le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale extraordinaire. Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement, ont le droit de voter à l'assemblée générale extraordinaire.

Une attestation est délivrée à l'actionnaire par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la Date d'Enregistrement et pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale extraordinaire.

L'actionnaire indique sa volonté de participer à l'assemblée générale extraordinaire au plus tard le **24 Octobre 2023**. Cela devra se faire par courriel à l'adresse corporate.secretary@mithra.com, ou par courrier à l'attention de Mithra Pharmaceuticals SA, Corporate Secretary, 5, rue Saint-Georges à 4000 Liège.

Droit de poser des questions

Les administrateurs répondent aux questions posées par les détenteurs de titres sur l'ordre du jour, par écrit avant l'assemblée, conformément aux dispositions légales. Ces questions peuvent être uniquement posées préalablement à l'assemblée générale extraordinaire par courriel à l'adresse corporate.secretary@mithra.com, ou par courrier à l'attention de Mithra Pharmaceuticals SA, Corporate Secretary, 5, rue Saint-Georges à 4000 Liège. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 Octobre 2023**.

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et à ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.mithra.com).

Procurations

Tout actionnaire qui souhaite voter lors de cette assemblée peut se faire représenter par un mandataire dont l'identité a été fixée par la Société.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire devront renvoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé¹, pour qu'il soit en possession de la Société au plus tard le **24 Octobre 2023** soit par courrier à l'adresse du siège, soit par fax, soit par voie électronique.

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et à ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.mithra.com).

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.mithra.com), sur simple demande au siège social de la Société ou par courriel à l'adresse corporate.secretary@mithra.com.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter ou voter par correspondance doivent se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-dessus.

Documents disponibles

Tous les documents concernant l'assemblée générale extraordinaire que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.mithra.com) dès le **29 septembre 2023**. À compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux au siège social de la Société, et/ou, sur présentation de leur titre, obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Les demandes de copies peuvent également être adressées, sans frais, par écrit à l'attention de Mithra Pharmaceuticals SA, Corporate Secretary, 5, rue Saint-Georges à 4000 Liège ou par courriel à l'adresse corporate.secretary@mithra.com.

Pour plus d'information, merci de contacter:

Mithra Pharmaceuticals SA

Alex Sokolowski, PhD
Head of Investor Relations
investorrelations@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

Frédérique Depraetere
Communications Director
info@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'estetrol en 2021, la pilule contraceptive ESTELLE®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit DONESTA®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de

¹ Le formulaire doit être signé par écrit ou électroniquement, la signature électronique devant être une signature électronique qualifiée au sens du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE, tel que modifié

services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 300 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.



Alertes
News

Inscrivez-vous à notre mailing list sur investors.mithra.com pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

[Linkedin](#) • [Twitter](#) • [Facebook](#)